



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **11 mai 2015**

Délibération n° 2015-0300

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions au profit de la fondation Entrepreneurs de la Cité (EDC), du Réseau Entreprendre Rhône (RER) et de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour leurs programmes 2015 de financement et d'assurances des créateurs d'entreprises

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pilon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0300**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution de subventions au profit de la fondation Entrepreneurs de la Cité (EDC), du Réseau Entreprendre Rhône (RER) et de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour leurs programmes 2015 de financement et d'assurances des créateurs d'entreprises**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années. Celle-ci s'exprime à travers le réseau d'accompagnement à la création d'entreprise "Lyon Ville de l'Entrepreneuriat" (LVE), véritable fer de lance de la politique entrepreneuriale de l'agglomération.

Depuis sa mise en œuvre, il y a plus de 10 ans, ce réseau a accompagné plus de 100 000 entrepreneurs et il a permis d'atteindre le rythme de 15 000 créations d'entreprises chaque année, plaçant ainsi la Métropole de Lyon au 1er rang des agglomérations françaises créant le plus d'entreprises. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

a) - Objectifs

Les ambitions du réseau LVE pour l'année 2015 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

Dans le cadre de cette politique globale, l'accès des porteurs de projet au financement reste toujours un enjeu majeur pour la pérennité des entreprises créées. En effet, on constate depuis de nombreuses années cette difficulté avec seulement 23 % des créateurs d'entreprise qui bénéficient d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité, sachant que le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans passe de 62 % à 71 % dès lors que le créateur a bénéficié d'un financement bancaire.

Les structures de financement telles que l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) ou Réseau entreprendre Rhône (RER), en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneur, garanties et caution), jouent un rôle important pour crédibiliser les projets et permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire. En outre, la fondation Entrepreneurs de la Cité (EDC) s'appuie sur le savoir-faire des professionnels du micro-crédit et de l'assurance pour proposer une offre complémentaire permettant aux entrepreneurs de bénéficier d'une offre d'assurance adaptée.

C'est dans ce cadre que la Métropole de Lyon souhaite renouveler son soutien à la fondation EDC, à l'ADIE et au RER.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014 et bilan**- ADIE**

Par délibération n° 2014-0194 du Conseil du 10 juillet 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2014.

Le bilan de l'activité de l'ADIE, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

L'ADIE a accueilli 1 858 personnes en 2014 et octroyé 331 microcrédits sur le territoire de la Communauté urbaine. En moyenne, les entreprises soutenues par l'ADIE créent 1,26 emplois et le taux de pérennité est de 70 % à 2 ans et 58 % à 3 ans. En 2014, 221 créateurs ont fait l'objet d'un suivi (0 à 3 ans).

Avec 3 antennes à Vaulx en Velin, Vénissieux et la Duchère (permanences à la Maison de la création d'entreprise) et une permanence à Rillieux la Pape et à Givors (quartier des Vernes), l'ADIE est présente sur les 4 zones franches urbaines de l'agglomération et poursuit son action auprès des créateurs issus des quartiers sensibles.

- RER

Par délibération n° 2014-0195 du Conseil du 10 juillet 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de RER pour son programme d'actions 2014.

Le bilan de l'activité de RER, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- avec une moyenne de 90 projets instruits par an, 380 entreprises lauréates ont été accompagnées entre 1992 et 2013,
- en 2014, 239 entreprises lauréates sont toujours en activité, soit un taux de continuité depuis l'origine de 63 % et un taux de continuité des sociétés créées depuis 5 ans de 89 %,
- 3 504 emplois ont ainsi été créés ou préservés, répartis sur l'ensemble des secteurs d'activités. 9,4 M€ ont été prêtés depuis 20 ans. Le chiffre d'affaires moyen des entreprises lauréates de moins de 3 ans ayant clôturé au moins un bilan est de 580 000 €,
- en 2014, 92 entrepreneurs, soit 74 entreprises, étaient en cours d'accompagnement. Parmi eux, on compte 28 nouvelles entreprises représentant 30 créateurs ou repreneurs lauréats, qui représentent un engagement de prêts d'honneur de 900 000 €.

- EDC

Par délibération n° 2014-0199 du Conseil du 10 juillet 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la fondation EDC pour son programme d'actions 2014.

Le bilan de l'activité de la fondation Entrepreneurs de la Cité dans le cadre de ce financement est le suivant :

- 570 nouveaux assurés en France, et un portefeuille total de 3 791 micro-entrepreneurs assurés en France dont 903 assurés depuis la création sur le territoire de la Communauté urbaine,
- accueil, en 2014, de 429 micro-entrepreneurs pour la micro-assurance, 156 adhérents (dont 30 en décennale),
- en 2014, 2 425 visites/mois du guide web de l'assurance à l'échelle nationale, dont 316 à l'échelle de la Communauté urbaine,
- un taux de transformation (pourcentage de personnes qui appellent et qui finissent par adhérer à la micro-assurance) sur le territoire de la Communauté urbaine de 36 %,
- concernant la typologie des demandeurs, 30 % des micro-assurés sont installés en zones urbaines sensibles (ZUS) et 43 % des micro-assurés sont des femmes.

Les actions poursuivies par la fondation EDC, l'ADIE et le RER présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

c) - Programmes d'actions pour 2015 et plans de financement prévisionnels**- L'ADIE**

En 2015, l'ADIE poursuivra son action en faveur du droit à l'initiative économique et à l'emploi des personnes en situation d'exclusion. Elle projette de financer 370 nouvelles entreprises et d'en accompagner durablement la moitié.

Elle poursuivra par ailleurs son investissement auprès des publics issus des quartiers sensibles. Elle poursuivra également son investissement dans le réseau LVE.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	15 152	Europe	138 675
services extérieurs	78 199	Département	59 906
autres services extérieurs	36 408	Région Rhône-Alpes	152 105
impôts et taxes	1 416	Métropole de Lyon	75 000
charges de personnel	465 828	NACRE	29 939
autres charges de gestion courante	100 240	Ville de Vaulx en Velin	10 000
		Ville de Vénissieux	10 000
		État	28 000
		autres produits	11 880
		produits financiers	169 238
		CDC	12 500
Total	697 243	Total	697 243

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 75 000 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2015.

- RER

En 2015, l'association RER souhaite poursuivre son développement et étoffer son offre de services : hausse du nombre de sociétés lauréates, accompagnement des entrepreneurs, développement du programme croissance, mise en place d'une formation posture accompagnateur et ateliers accompagnateurs. Enfin, implication dans le dispositif LVE.

Les objectifs 2015, en lien avec le constat précédent, sont donc les suivants :

- accompagner 30 nouveaux créateurs ou repreneurs lauréats,
- poursuivre le développement du programme croissance destiné à accompagner les entreprises à fort potentiel,
- assurer un accompagnement qualitatif des entreprises lauréates en cours d'accompagnement (3 ans) pour maintenir l'excellent taux de pérennité;
- maintenir son implication dans le réseau LVE.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action Réseau Entreprendre Rhône

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
loyers	27 000	cotisations	240 000
masse salariale	220 000	sponsoring	50 000
communication	48 000	Métropole de Lyon	60 000
autres charges	74 500	Caisse d'épargne	10 000
honoraires	15 000	plans de revitalisation	4 500
		produits financiers	10 000
		transfert de charges	10 000
Total	384 500	Total	384 500

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 60 000 € au profit de RER pour son programme d'actions 2015.

- EDC

Les 3 grands objectifs poursuivis par la fondation Entrepreneurs de la Cité en 2015 sont les suivants :

- poursuivre le développement de la protection des entrepreneurs par la micro-assurance : les objectifs sont d'accueillir 460 prospects sur l'année sur le territoire de la Métropole de Lyon (340 pour la « trousse de première assurance » et 120 pour le produit décennal). 170 contacts parmi ces prospects doivent se transformer en adhésions (dont 130 pour la « trousse de première assurance » et 40 pour le produit décennal),
- développer l'information et l'accompagnement des entrepreneurs sur les questions d'assurance : poursuite du guide web de l'assurance, avec 1 article par mois. Objectif : 2 550 visites par mois au niveau national et 330 visiteurs par mois sur le territoire de la Métropole de Lyon,
- poursuivre la prévention des risques par la mise à disposition du service gratuit "Local Secur". Objectif : faire bénéficier 20 entrepreneurs du territoire de la Métropole de Lyon.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	1 876	Métropole de Lyon	20 000
services extérieurs	8 372	mécénat privé	42 300
autres services	19 804	produits financiers	28 885
impôts et taxes	393	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)	9 500
charges de personnel	71 240	prestations de service	1 000
charges indirectes	4 000	prestations en nature - dons en nature	4 000
Total	105 685	Total	105 685

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € au profit de la fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2015.

Toutes les associations ont prévu de continuer à s'impliquer dans le réseau LVE par la mise en œuvre des actions suivantes :

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien du label sur le long terme,
- alimentation de la base de données LVE Pro,
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions de financement et d'assurance des créateurs d'entreprises pour l'année 2015 :

. d'un montant de 75 000 € au profit de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2015,

. d'un montant de 60 000 € au profit de Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2015,

. d'un montant de 20 000 € au profit de la fondation Entrepreneurs de la Cité (EDC) pour son programme d'actions 2015,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations ADIE, RER et la fondation EDC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 opération n° 0P01O2291 - compte 6574 - fonction 62, pour un montant de 155 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.